Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 10 décembre 2019

Nikol Pachinian réaffirme la volonté politique du gouvernement d'éliminer la corruption/ La presse rend compte de la déclaration du Premier ministre, Nikol Pachinian, lors d'une conférence à Erevan consacrée à la Journée internationale de lutte contre la corruption. Le Premier ministre a de nouveau affirmé avoir éliminé la « *corruption systémique* » en Arménie et a exclu toute clémence pour les responsables gouvernementaux actuels soupçonnés de corruption. Il a cependant admis que des pratiques de corruption existaient toujours dans le pays tout en réaffirmant la volonté politique du gouvernement d'éliminer la corruption. Nikol Pachinian a également insisté sur le fait qu'il n'avait pas ordonné de porter des accusations de corruption contre l'ancien Président Serge Sarkissian (cf. revue du 05 décembre 2019). Selon lui, son gouvernement ne fait pas de différence entre les actuelles et anciennes autorités quand il s'agit de la lutte contre la corruption. D'après Nikol Pachinian, l'implication de tout fonctionnaire actuel dans la corruption est deux fois plus inacceptable que celle des représentants des anciennes autorités.

Discussions parlementaires sur le projet de lois controversé concernant les juges de la Cour constitutionnelle/ La presse rend compte des discussions parlementaires sur le projet de lois controversé qui propose aux juges de la Cour constitutionnelle (CC) des incitations financière à la démission. Présentant le projet de loi, le Ministre de la Justice, Rustam Badasyan, a noté que le gouvernement propose d'introduire une disposition selon laquelle si les juges prennent leur retraite avant le 31 décembre 2020, le montant de leur pension totaliserait plus d'un million de drams par mois pour chaque juge. Le montant total des pensions de 6 juges et du Président de la CC serait de 90 796 992 drams (environ 172 058 euros) par mois. L'opposition parlementaire a fortement critiqué le projet en indiquant que cet argent public pourrait être utilisé autrement, notamment pour financer des écoles qui nécessitent des travaux de rénovation. Répondant aux critiques, le Président du Parlement, Ararat Mirzoyan, a indiqué que la composition actuelle de la CC ne jouissait pas de la confiance publique et il s'agissait donc d'un problème de sécurité nationale, car le Président de la CC est la quatrième personne dans la hiérarchie de l'État. *Jamanak* qualifie la proposition de « *pot-de-vin légal* » et se demande ce que le gouvernement fera si les juges refusent cette offre. D'après *Jamanak*, l'acceptation de l'offre serait une chose « *déshonorante* » pour les juges. La presse prévient que les autorités risqueraient d'être accusées de pressions illégales sur le pouvoir judiciaire si elles recouraient à d'autres méthodes pour se débarrasser du président de la CC, Hrayr Tovmasyan, et d'autres juges. Selon la presse, la solution à la question de la légitimité de la CC nécessite des discussions sérieuses sur des approches conceptuelles approfondies, plutôt qu'un remplacement simple de juges. La presse avance que même si de nouveaux juges peuvent « *satisfaire les ambitions personnelles et politiques de certaines personnes* », ils peuvent s'avérer très insuffisants pour satisfaire l'ambition de l'État d'avoir un système judiciaire indépendant et efficace.

Baisse de la pauvreté/ La presse rend compte des données du gouvernement, selon lesquelles, la pauvreté en Arménie a continué de baisser l'année dernière après avoir atteint en 2017 le niveau le plus bas depuis l'effondrement de l'Union soviétique. D'après le Comité de statistique, en 2018 23,5% des Arméniens vivaient en dessous du seuil officiel de pauvreté, contre 25,7% en 2017. Le seuil officiel de pauvreté est fixé à 42 621 drams par mois (environ 80 euros).

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.